



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 04 AVRIL 2019

Date de convocation :
28/03/19

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille dix-neuf et le quatre avril à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ **adjoints**, Maurice CHANARD, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naima METLAINE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Claudie SERRE (à Catherine PALAU), Cécile LAVALL (à Françoise CRISTOFOL), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA) et Mr Bruno COSTA (à Caroline PAGÈS) pour voter en leur nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/25 : ETUDE DIAGNOSTIQUE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Soucieux du fonctionnement de notre réseau de collecte et du déversement au milieu naturel, la commune d'Ille sur Tet souhaite actualiser son schéma directeur d'assainissement, datant de 2007.

En effet, le rapport de synthèse d'assainissement de 2017 réalisé par le SATESE montre que le réseau de collecte est sensible à l'intrusion d'eaux claires parasites par temps sec et par temps de pluie. Malgré la réalisation de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, les débits augmentent et la capacité nominale de la station d'épuration est dépassée de juin à septembre. Cet écart est à relier à la population saisonnière et aux pratiques agricoles (mise en eaux des canaux, etc.). L'actualisation du schéma directeur d'assainissement s'avère ainsi indispensable afin d'analyser le fonctionnement du réseau de collecte et le déversement en milieu naturel. Il permettra également de définir les travaux prioritaires à prévoir pour supprimer les entrées d'eau de pluie, mais également des canaux ou autre, dans notre réseau d'assainissement.

Suite à l'élaboration du cahier des charges, un devis quantitatif et estimatif a été réalisé, le montant total de l'opération s'élèverait à 101 622,86 € HT.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE sans réserve le projet de réactualisation du Schéma directeur d'assainissement pour un montant estimatif de 101 622,86 € HT

DEMANDE au Département des Pyrénées Orientales et à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse une subvention aussi élevée que possible

DONNE mandat au Département pour percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage et à nous la reverser, en s'engageant à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations

PREND ACTE QUE :

- L'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides
- La durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 04 avril 2019



Le Maire,

William BURGHOFFER